

**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 20 février 2020**

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 22  
excusés : 5 dont 4 procurations  
absent : /



**3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

**Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2019**

**3.2. Bilan des opérations immobilières réalisées par la commune  
de VILLAGE-NEUF - Année 2019**

M. le Maire expose :

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, toute collectivité qui compte plus de 2 000 habitants doit dresser le bilan des opérations immobilières réalisées par la commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Ce bilan doit faire l'objet, chaque année, d'une délibération du Conseil Municipal qui est annexée au compte administratif.

Pour l'année 2019, le bilan des opérations immobilières de la commune de VILLAGE-NEUF peut être présenté comme suit :

A – ACHAT DE TERRAINS NON BATIS

⇒ **Achat de terrains pour une surface totale de 7,60 ares au lieudit « Langhag ».**

Désignation cadastrale :

Langhag – section 1 parcelle 139 de 2,25 ares

Langhag – section 1 parcelle 140 de 5,35 ares

**Prix d'achat : 1 000,00 €**

Vendeur : André LANG

RN n° 17.154 - Maître WALD, Notaire à Huningue

B - VENTE DE TERRAINS NON BATIS :

Néant

C - ACHAT DE TERRAINS BATIS :

Néant

D - VENTE DE TERRAINS BATIS :

Néant

Le Conseil Municipal en prend acte.

-----  
Pour extrait conforme :  
Village-Neuf, le 24 février 2020

Le Maire :

Acte certifié exécutoire  
A compter du 25 février 2020

Village-Neuf, le 25 février 2020



Le Maire :  
Bernard TRITSCH



  
Bernard TRITSCH